



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté  
Section élections

Strasbourg, le **22 FEV 2024**

### **ARRÊTÉ**

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

**La préfète de la région Grand Est,  
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,  
préfète du Bas-Rhin**

**VU** le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**VU** les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

**VU** les propositions des maires des communes concernées ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;


### **ARRÊTE :**

**Article 1er :** Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

**Article 2 :** Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général



**Mathieu DUHAMEL**

### **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

**Un recours gracieux** auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté  
Section élections  
5 place de la République  
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

**Un recours hiérarchique** auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer  
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31 avenue de la Paix  
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 1

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer provisoirement ou définitivement n'importe quel membre titulaire issu de la même liste.

Commune	Arrondissement	Conseillers municipaux issus de la liste majoritaire Suppléants éventuels	Premier conseiller municipal issu de la liste d'opposition OU Conseiller municipal issu de la liste ayant obtenu le deuxième plus grand nombre de sièges si trois listes ou plus ont obtenu des sièges	Second conseiller municipal issu de la liste d'opposition OU Conseiller municipal issu de la liste ayant obtenu le troisième plus grand nombre de sièges si trois listes ou plus ont obtenu des sièges
ROSHEIM	Molsheim	Monsieur André GENIN Liste « Votre Confiance, Notre Motivation »	Monsieur Philippe ELSASS Liste « ROSHEIM À COEUR »	Monsieur Franck MODRY
ROTHAU	Molsheim	Monsieur Rémy BOSCH Liste « ÉCOUTER PROPOSER AGIR »	Madame Fabienne JEHL Liste « ROTHAU MAIN DANS LA MAIN UNE PASSION COMMUNE »	Monsieur Alain MULLER
SAVERNE	Saverne	Madame Michèle POIROT Liste « Saverne, plus loin »	Monsieur Olivier HILPIRE Liste « Unis pour Saverne »	Monsieur Laurence WAGNER
SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT	Molsheim	Madame Anne-Marie SCHNELL Liste « TOUS ENSEMBLE POUR SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT »	Monsieur Maxime CANNEAUX Liste « SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT AUTREMENT »	Monsieur Pierre GERMANIN
SCHILTIGHEIM	Strasbourg	Madame Evelyne REYSZ Liste « VIVRE SCHLUCK 2020 »	Monsieur Franck ZUSATZ Liste « SCHLUCK POUR TOUS »	Madame Méliane HOLLEDERER Monsieur Nouradine SAÏD L'HADJ
SCHIRMECK	Molsheim	Monsieur Stanislas MARTIN Madame Sylvie ZORN Liste « UNE DYNAMIQUE AFFIRMÉE POUR SCHIRMECK-WACKENBACH »	Monsieur Dera RATSIAJETSINIMARO Madame Françoise KLEIN Liste « Ensemble dessinons une nouvelle trajectoire pour Schirmeck-Wackenbach »	Madame Christelle LÉBOUBE
SCHNERSHEIM	Saverne	Monsieur Alexandre FAIVRE Monsieur Claude BRIGNON Liste « Trois identités, une même force »	Madame Christiane OURY Monsieur Philippe PECK Liste « 3 VILLAGES 1 AMBITION COMMUNE »	Monsieur Thierry PUJOL Madame Céline BOH
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	Haguenau-Wissembourg	Monsieur Hubert VELTEN Madame Sylvia LUX Liste « SERVIR ET UNIR SCHWEIGHOUSE »	Madame Marie-France WALTER Monsieur Pascal BACH Liste « SCHWEIGHOUSE AVEC VOUS »	Madame Stéphanie KRAUTH-HETZEL
SEEBACH	Haguenau-Wissembourg	Monsieur Hubert HOERNER Monsieur Dominique FRANK Liste « WEITER SO, AGISSONS POUR UN AVENIR DURABLE »	Monsieur Bruno ROTT Liste « CONTINUONS ENSEMBLE »	Madame Marlyse STAUB
SÉLESTAT	Sélestat-Erstein	Monsieur Richard HAESSIG Monsieur Jean-Michel CORNELLE Liste « SÉLESTAT NOTRE PASSION »	Monsieur Jean-Marc STOLTZ Madame Chantal HUMMEL Liste « BIEN VIVRE ENSEMBLE ET BIEN FAIRE ENSEMBLE À SÉLESTAT »	Monsieur Bertrand GAUDIN Madame Sylvia HUMBRECHT
SELTZ	Haguenau-Wissembourg	Madame Marion SENGLER Madame Fadime CALIK Liste « SÉLESTAT D'ABORD »	Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD Monsieur Hugo RAPP Liste « SELTZ D'ABORD »	Madame Joëlle METZGER
SESSENHEIM	Haguenau-Wissembourg	Madame Angélique SCHNEIDER Monsieur Christophe EBEL Liste « AGIR POUR DEMAIN »	Madame Corinne MEDAUER Monsieur Patrice MOOG Liste « L'EXPERIENCE AVEC UN NOUVEL ELAN »	Madame Cécile SCHABER